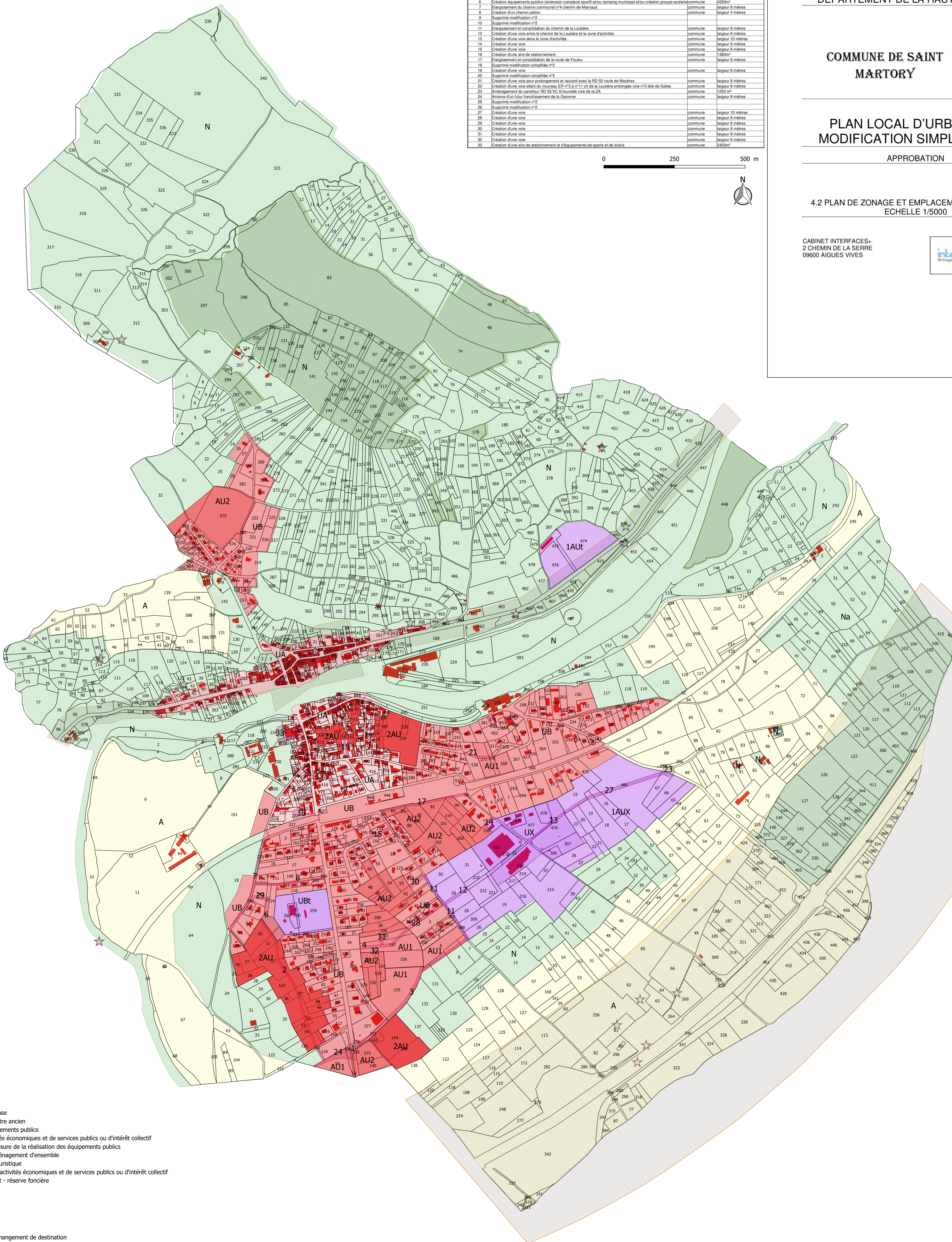


OUT 2018



DESTINATION DES ZONES

- UA : zone urbaine - village ancien dense
- UB : zone urbaine - périphérie du centre ancien
- UBT : zone urbaine à vocation d'équipements publics
- UX : zone urbaine à vocation d'activités économiques et de services publics ou d'intérêt collectif
- AU1 : zone à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements publics
- AU2 : zone à urbaniser suite à un aménagement d'ensemble
- 1AU1 : zone à urbaniser à vocation touristique
- 1AUX : zone à urbaniser à vocation d'activités économiques et de services publics ou d'intérêt collectif
- 2AU : zone à urbaniser ultérieurement - réserve foncière
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

PRESCRIPTIONS

- Espace boisé classé
- Emplacements réservés

★ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

INFORMATIONS

- Zone de bruit 300m
- Zone de bruit 30m et 100m
- Sites archéologiques